

## **B. ANALYSE DES QUESTIONS DE POPULATION ET DE LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION**

### **1. INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION ET SANTÉ DE LA REPRODUCTION DANS LE BILAN COMMUN DE PAYS (CCA)**

B-1. Les programmes financés par l'UNFPA doivent être basés sur une analyse et un examen minutieux des causes profondes des questions très importantes de population, de santé de la reproduction et de genre d'un pays. Dans le passé, les procédés spécifiques de l'UNFPA tels que l'analyse des programmes et l'élaboration de stratégies (PRSD) et l'Évaluation Nationale des Problèmes et Programmes de Population (CPA) répondaient à ces besoins. Mais désormais, le CCA présente l'opportunité d'inclure une analyse approfondie sur les questions de population, la santé de la reproduction et de genre dans un processus de revue à plus grande échelle. L'étape initiale dans le processus de programmation de pays, à savoir le CCA, présente une analyse du contexte global économique, social, culturel et politique d'un pays. Elle couvre une large gamme de questions et de tendances de développement majeures, avec un accent sur les questions relatives aux priorités nationales et aux objectifs, buts et engagements définis dans la Déclaration du Millénaire et les conférences et conventions des Nations Unies, avec comme principal cadre de référence le Programme d'Action de la CIPD et la CIPD+5.

B-2. Sous la direction et l'orientation générales du Gouvernement, l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) coordonne et mène le CCA. Le coordinateur résident, en étroite collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires clés, guide l'UNCT dans cet effort. L'on s'attend à ce que tous les fonds, programmes, départements et institutions spécialisées des Nations Unies ayant des programmes de développement dans le pays y participent pleinement.

B-3. Le CCA et le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) qui est fondé sur le CCA, constituent la base des programmes financés par l'UNFPA et des activités opérationnelles dans les pays assistés.<sup>1</sup> En conséquence, l'on s'attend à ce que l'UNFPA donne l'exemple, en collaboration avec le Gouvernement, au cours du CCA, pour identifier et analyser les causes profondes des questions de population et de santé de la reproduction, choisir les domaines prioritaires, recommander des interventions et identifier des partenaires. En intégrant l'analyse des questions de population et de santé de la reproduction dans le CCA, l'UNFPA favoriserait la compréhension approfondie de ces questions et l'introduction de ces dimensions population et santé de la reproduction dans l'analyse d'autres défis de développement majeurs.

### **2. OBJECTIFS DE L'ANALYSE DES QUESTIONS DE POPULATION**

---

<sup>1</sup> Pour cette raison, ce chapitre doit être lu et appliqué conjointement avec la dernière version du CCA et des directives de l'UNDAF que l'on peut trouver sur le [www.dgo.org](http://www.dgo.org).

## ET DE SANTE DE LA REPRODUCTION

B-4. Les objectifs de l'analyse questions de population et de santé de la reproduction sont nombreux :

- Contribuer à une meilleure compréhension des causes de la dynamique de population d'un pays, des niveaux et tendances, de la situation de la santé de la reproduction et l'état de l'égalité des sexes, de l'équité des sexes et du renforcement du cadre d'action des femmes ainsi que de la manière dont elles sont étroitement liées au développement économique global du pays, particulièrement le bien-être des populations pauvres. Ces questions sont examinées dans le cadre des politiques et plans de développement nationaux, en particulier, dans la mesure où elles sont liées aux objectifs de la CIPD, aux objectifs nationaux du Millénaire pour le développement et aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté (ces politiques figurent dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), là où ils existent) ;
- Evaluer la pertinence et l'adéquation des politiques, de la législation, des programmes et plans nationaux en matière de population ;
- Evaluer la capacité du pays à traiter adéquatement les question de population, de santé de la reproduction et de genre ;
- Vérifier si les enseignements tirés des anciens programmes de l'UNFPA et de l'assistance des autres bailleurs de fonds en matière de population sont pertinentes par rapport à la situation du pays ; et
- Fournir une base sur la recommandation d'actions stratégiques adaptées aux questions de population et aux besoins en matière de santé de la reproduction des femmes, des hommes et des familles, et conformément aux principes du Programme d'Action de la CIPD.

### 3. DELAIS D'EXECUTION

B-5. Pour veiller à ce qu'il fournisse le cadre d'élaboration d'un programme pays, l'établissement du CCA et, plus tard, de l'UNDAF (voir chapitre C), est entrepris au cours de l'avant-dernière année du cycle du programme harmonisé. La totalité de l'exercice du CCA, qui commence normalement dans le second trimestre de l'avant-dernière année du cycle du programme harmonisé, ne doit pas prendre plus de trois à quatre mois pour être achevé(voir annexe 5). L'analyse sur les questions de population et de santé de la reproduction serait normalement faite dans ce délai en tant que partie intégrante du CCA. Entreprendre une telle analyse dans le cadre du processus du CCA facilite l'intégration des questions de population et de santé de la reproduction dans le

# UNFPA

document global du CCA<sup>2</sup>. Ainsi, l'UNFPA doit viser à achever l'analyse démographique et de la santé de la reproduction à temps pour que les résultats soient pris en compte dans le document final. Il est recommandé que des mécanismes soient établis, de préférence conjointement avec d'autres partenaires, afin de mettre à jour l'analyse des questions de population et de santé de la reproduction sur une base continue et de rendre l'information facilement accessible aux principaux décideurs nationaux et internationaux. De tels mécanismes pourraient inclure la création d'une base de données au sein d'une organisation nationale équivalente.

## 4. FORMAT

B-6. Le format de toutes les sections du CCA, notamment la manière dont le travail analytique sur les questions de population et de santé de la reproduction contribue à chaque section du document du CCA, est obtenu collaboration avec l'UNCT.

## 5. COORDINATION

B-7. Le représentant/directeur de pays /directeur des opérations doit offrir soutien et assistance au Gouvernement par la coordination et le leadership pour analyser les indicateurs de population et de santé de la reproduction et d'autres informations. En plus de la promotion de la participation pleine et entière du gouvernement, le représentant/directeur de pays/directeur de l'UNFPA devrait, dans la mesure du possible, favoriser la large participation d'autres partenaires au développement et acteurs significatifs de la société.

## 6. METHODOLOGIE

### **Etablir un consensus par le biais de la consultation : Le Groupe de Travail Thématique**

B-8. L'échange d'informations, le renforcement d'un large consensus et la garantie de la participation active de tous les partenaires concernés par l'analyse des défis du développement sont des conditions préalables à l'élaboration d'un programme solide. Le groupe de travail thématique mis en place dans le cadre du système de coordinateur résident est un mécanisme qui permet de parvenir à un consensus.

Le représentant/directeur de pays/directeur des opérations de l'UNFPA, en étroite collaboration avec des homologues du gouvernement, et en consultation avec l'UNCT,

---

<sup>2</sup> Les représentants/directeurs de pays/directeurs des opérations de l'UNFPA pourraient publier l'analyse ou citer les résultats à des fins de programmation, de dialogue politique et/ou de plaidoyer, en utilisant des fonds de la coordination du programme ou d'autres fonds des programmes pays.

# UNFPA

## Manuel des Politiques et Procédures: Programme Programme de Pays: Analyse

---

pourrait mettre sur pied un groupe de travail sur Population et Santé de la reproduction qui serait chargé d'analyser la situation, les tendances, les contraintes, les opportunités, politiques et plans en matière de population et de santé de la reproduction. La création d'un tel groupe de travail garantirait une représentation multidisciplinaire et multi agences dans les discussions et investigations sur les questions de population et dans la rédaction de l'analyse sur le document du CCA. Le représentant/directeur de pays/directeur de l'UNFPA serait chargé de faire participer les partenaires concernés des Nations Unis présents au niveau du pays et, dans la mesure du possible, les organisations des Nations Unies non résidentes, au travail du groupe thématique.

### **Utilisation de Méthodes Participatives**

B-9. Le groupe de travail thématique devrait s'inspirer des idées de la société civile et des groupes communautaires. Un certain nombre de méthodes participatives sont disponibles, notamment certaines élaborées pour obtenir les points de vues des partenaires difficiles à atteindre. Des ONG, instituts de recherche ou le secteur privé de nombreux pays possèdent l'expertise et l'expérience requises pour utiliser ces outils et faciliter ainsi ces processus. Ces spécialistes peuvent aider à renforcer une compréhension commune des questions ou problèmes.

B-10. L'utilisation de méthodes participatives peut, toutefois, grever les ressources disponibles pour l'analyse des questions de population et de santé de la reproduction. Le choix et l'utilisation des méthodes participatives devraient faire l'objet de discussion avec les membres de l'UNTC pour éviter un double emploi ou le chevauchement des tâches avec le travail d'autres groupes de travail thématiques. Ces méthodes doivent être employées de manière rentable.

### **Participation de l'Equipe d'Appui Technique**

B-11. Dès le début, le représentant/directeur de pays/directeur des opérations de l'UNFPA discute avec le directeur de l'Equipe d'Appui Technique (EAT) des modalités de la participation active des conseillers De l'EAT à l'ensemble du processus analytique.

## **7. CONTENU ET PHASES DE L'ANALYSE**

B-12. Les phases ou étapes de la préparation de l'analyse sont, en gros, la collecte d'informations, l'identification de questions qui exigent une analyse plus approfondie, une analyse des causes profondes des tendances, le choix des priorités d'assistance et les recommandations d'interventions prioritaires. Ces activités peuvent être entreprises simultanément ou séquentiellement, en fonction de la situation du pays et des données, ressources financières et humaines disponibles.

### **Collecte d'informations**

# UNFPA

## Manuel des Politiques et Procédures: Programme Programme de Pays: Analyse

---

B-13. Dans la préparation du CCA, l'UNCT utilise des indicateurs (qui incluent les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement) comme point de départ pour analyser les défis et possibilités de développement et pour parvenir à un consensus avec le Gouvernement et d'autres partenaires sur les besoins prioritaires.<sup>3</sup>

B-14. Les indicateurs montrent clairement les performances du programme, aussi, est-il important de parvenir à un large consensus sur le choix à partir du cadre des indicateurs du CCA. Les Nations Unies et le Gouvernement ont besoin de trouver un accord aussi bien sur ces questions que sur des indicateurs complémentaires et des données de base. Sous la direction générale des partenaires gouvernementaux de l'UNFPA, en tant que principale organisation des Nations Unies chargé du suivi de la CIPD, donne des directives concernant la détermination des renseignements de base pertinents pour les indicateurs de population et de santé de la reproduction. En plus du cadre des indicateurs du CCA, d'autres indicateurs peuvent être trouvés au niveau du MYFF et de l'UNFPA, "Indicateurs pour les Programmes de Population et de Santé de la Reproduction" (Division technique et de Politique (actuellement Division de l'Appui technique), Octobre 1998).

B-15. Une fois le cadre des indicateurs définis, l'on s'en sert pour identifier des tendances, des lacunes et contraintes dans la capacité des systèmes statistiques nationaux. Les renseignements de base sont généralement tirés des données quantitatives et qualitatives existantes/disponibles. Le cadre des indicateurs (ou base de données d'informations récentes sur un pays) est utilisé pour évaluer et analyser les défis de développement et les succès enregistrés par le pays. Lorsque des données pertinentes ne sont pas disponibles ou fiables, le groupe de travail thématique veille à ce que des actions appropriées pour la collecte de données soient proposées dans le document du CCA.

B-16. La collecte d'informations sur les questions de population et de santé de la reproduction ainsi que sur les tendances, doit aller au-delà des données pour des indicateurs spécifiques et inclure des informations provenant d'autres sources importantes telles que :

- Les recensements, enquêtes, statistiques de l'état civil et les systèmes de classement des données administratives ;
- La planification gouvernementale, les documents de politique et programme, tels que le document sur la stratégie de réduction de la pauvreté et les rapports d'analyse sectorielle ;
- Les rapports nationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les rapports nationaux sur le développement humain ;

---

<sup>3</sup> Consulter la dernière version des directives du CCA/UNDAF : [www.dgo.org](http://www.dgo.org).

- Les documents de la Banque mondiale sur la situation économique générale et population ;
- Les documents des bailleurs de fonds bilatéraux sur le développement socio-économique, la santé et la population ;
- Les rapports d'ONG nationales et internationales ;
- Les documents sur la recherche socioculturelle ; et
- Les rapports d'évaluation concernant l'UNFPA et d'autres interventions de bailleurs de fonds, notamment une évaluation de l'ancien UNDAF.

### **Identification de questions de Population qui exigent une analyse plus approfondie**

B-17. Certaines questions de population et de santé de la reproduction peuvent exiger une analyse plus approfondie. L'on devrait convenir de l'identification de telles questions et l'exprimer au cours du processus de CCA. Les raisons du choix des domaines à analyser de manière plus approfondie sont, entre autres, les besoins suivants :

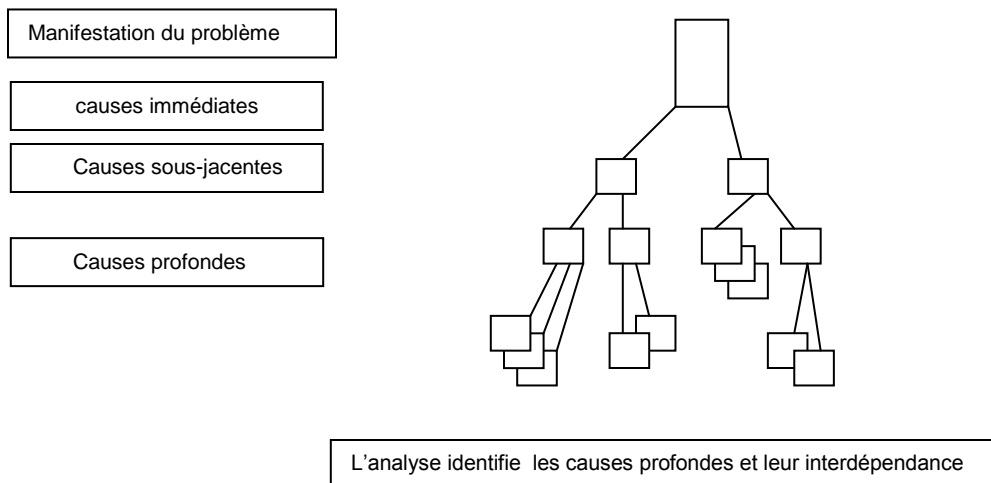
- Analyser les tendances négatives en matière de population et/ou de la santé de la reproduction ainsi que leurs facteurs favorables ;
- Examiner les causes et l'ampleur du problème spécifique de population et/ou de la santé de la reproduction ;
- Identifier les tendances en matière de population susceptibles d'être une source d'instabilité politique et sociale ou de conflit ;
- Identifier les nouvelles opportunités d'interventions multiples et les impacts plus efficaces ; et
- Spécifier les opportunités de plaidoyer par les partenaires au développement.

### **Analyse des causes profondes des tendances en utilisant la "Technique de l'arbre de causalité"**

B-18. Après la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes sur la population, la santé de la reproduction et le genre, la prochaine étape importante consiste à analyser les données et à identifier les causes profondes des tendances/problèmes particuliers de population et de santé de la reproduction, leurs liens et leurs impacts. L'analyse de l'arbre de causalité décrite ci-dessous est une technique d'identification des causes.

B-19. *Identification des causes* : En général, pour chaque problème prioritaire, une série de causes étroitement liées peuvent être identifiées. Un cadre de causalité, ou “Analyse de l’Arbre de Causalité” (auquel l’on se réfère comme étant un “arbre de problèmes” dans l’approche cadre logique), voir diagramme 1 ci-dessous, peut être utilisé comme outil pour regrouper les causes en jeu et examiner les liens entre elles et leurs rapports avec les divers déterminants (voir directives sur le CCA/UNDAF, 22 mai 2002, p. 11 au <http://www.dgo.org/documents.cfm?CategoryID=296&action=search>). Les problèmes de population et de santé de la reproduction proviennent souvent des mêmes causes profondes. L’analyse devrait aboutir à une identification claire de ces causes ainsi que des ressources/biens dans le contexte de la programmation dont on peut tirer partie en concevant une intervention de développement.

**Diagramme 1 : Analyse de Causalité**



L’analyse en matière de population et de santé de la reproduction devrait examiner la situation des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables, par exemple, les populations qui vivent dans des zones éloignées ou péri-urbaines, dans une pauvreté extrême ; et les groupes confrontés à la discrimination liée à la race, à la couleur de la peau, au sexe, à la langue ou à la religion. L’utilisation des cartes est encouragée pour illustrer les disparités et tendances géographiques ou régionales. Les progrès et changements nationaux importants réalisés depuis l’analyse en matière de population, le CCA et l’UNDAF précédents devraient être notés. Des dimensions transversales telles que les questions liées au genre et la capacité nationale doivent être prises en considération dans toutes les parties de l’analyse des questions de population et de la santé de la reproduction.

B... et  
ca... s  
de... s  
re... s  
all... s  
national, des familles et des communautés et veiller à ce qu’à l’avenir, l’aide au

développement serve à éliminer ces déficits. Par exemple, une analyse des déficits en matière de capacité à divers niveaux pour résoudre le problème de la mortalité maternelle pourrait révéler des besoins de convaincre les principaux membres de la communauté et de la famille de l'importance de la présence de personnes qualifiées aux accouchements et organiser un transport d'urgence pour l'évacuation et l'orientation des accouchements compliqués. Une telle analyse pourrait également souligner qu'un plaidoyer est nécessaire pour obliger les décideurs locaux et nationaux à mettre à disposition des ressources dans des services de soins obstétricaux d'urgence et mécanismes d'orientation adéquats. L'analyse devrait également mettre en exergue le fait que l'administration des soins de santé exige des connaissances et des compétences en matière de gestion de tels services.

B-21. *Identification des enseignements tirés* : Il est important d'identifier les enseignements tirés de la coopération au développement dans le secteur de la population et de la santé de la reproduction avec le Fonds et les autres partenaires et qui mettent en exergue les stratégies d'intervention qui ont traité de manière adéquate les causes profondes et celles qui ne les ont pas bien abordées.

B-22. *Identification des questions à examiner* : Les problèmes qui ne sont pas analysés dans les détails à ce niveau en raison, par exemple, du manque d'informations fiables, devraient être déterminés pour être inclus dans les futurs programmes de recherche d'institutions et autorités nationales et ceux des partenaires au développement.



## **Choix des domaines prioritaires pour l'aide**

B-23. Les résultats de l'analyse des questions de population et de santé de la reproduction constituent la base du choix des domaines prioritaires en matière de population, de santé de la reproduction, d'égalité de genre, d'équité et du renforcement du cadre d'action des femmes.

B-24. La prochaine étape consiste à utiliser ces résultats pour identifier et établir l'ordre de priorité des principaux domaines de coopération avec les partenaires nationaux et extérieurs, en accordant une attention particulière aux avantages comparatifs de chacun des partenaires au développement en vue de relever les défis de manière rentable. L'analyse des questions de population et de la santé de la reproduction doit spécifier pourquoi certains domaines de coopération ont été choisis sur une série plus importante de défis identifiés dans le pays. La Case B-1 ci-dessous fournit des critères visant à établir la priorité des interventions stratégiques.

### Case B-1. Critères visant à établir la Priorité des interventions stratégiques<sup>2</sup>

- Traiter des différents niveaux de causes et effets communs aux importants défis en matière de population et de santé de la reproduction ;
- Insister sur les besoins, droits et capacités prioritaires des populations les plus vulnérables, les plus défavorisés et exclues ;
- Traiter des tendances négatives ou problématiques ;
- Offrir des opportunités de renforcement des capacités nationales ;
- Tirer profit des leçons apprises et des bonnes pratiques ; et
- Avoir un potentiel pour un impact à plus long terme sur les priorités et objectifs nationaux.

## **Recommandations pour les interventions prioritaires**

B-25. Les interventions prioritaires doivent identifier des mécanismes pour ce qui suit :

- développement de capacités nationales, y compris aux niveaux décentralisés le cas échéant ;
- participation communautaire ;
- coopération Sud-Sud ;

# UNFPA

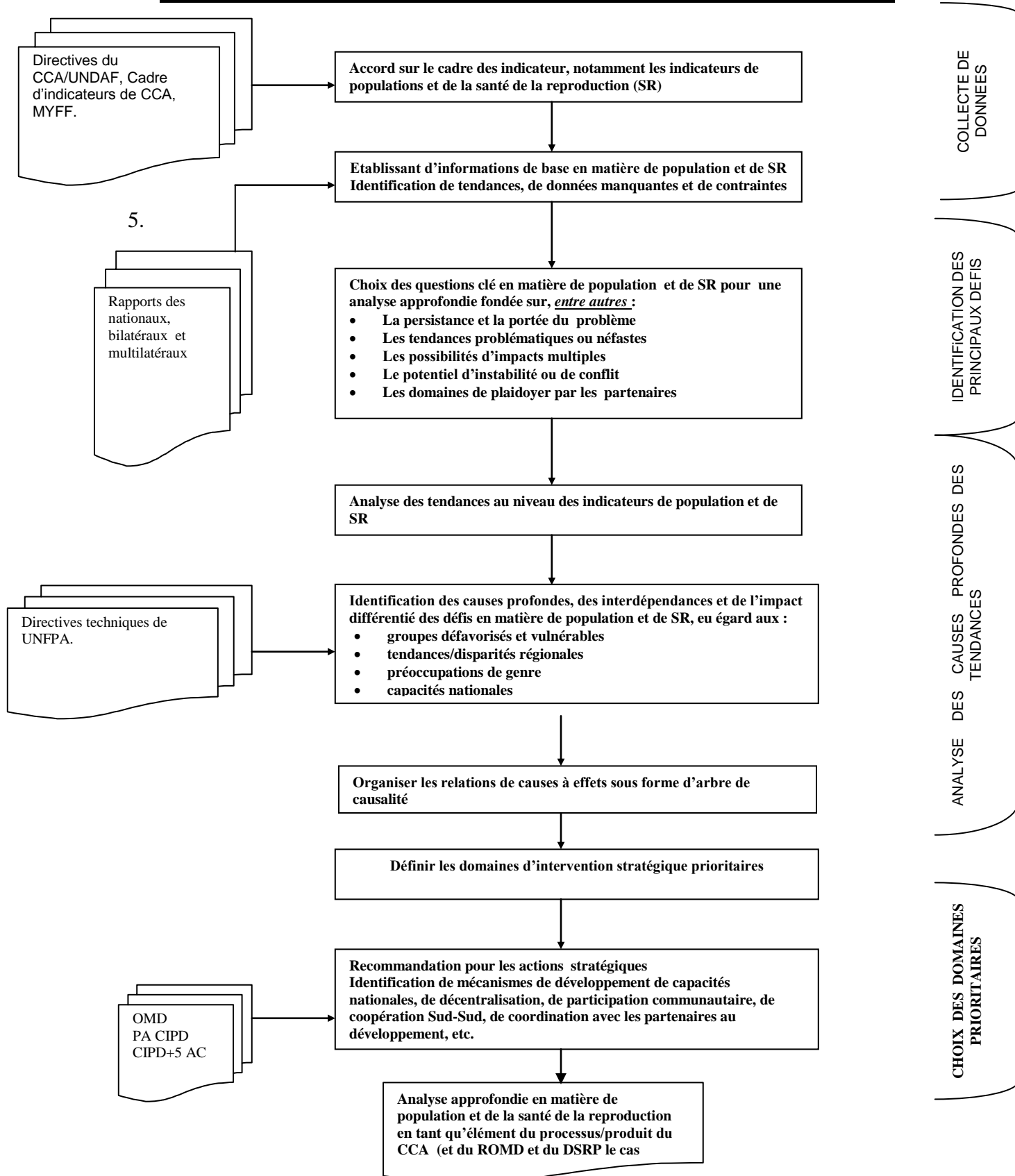
## Manuel des Politiques et Procédures: Programme

### Programme de Pays: Analyse

---

- coordination des intrants pour les programmes de population et de santé de la reproduction par le système des Nations Unies et des agences bilatérales ; et
- meilleure coordination, par le Gouvernement, de l'aide fournie par les bailleurs de fonds.

## Étapes de l'analyse des questions de population et de santé de la reproduction



## 8. DISPOSITIONS FINANCIERES

B-26. Le représentant/ directeur de pays /directeur de l'UNFPA évalue le soutien financier et logistique nécessaire à une participation pleine et active de l'UNFPA au CCA (et, plus tard, à l'UNDAF), notamment l'analyse des questions de population et de santé de la reproduction. Un tel soutien pourrait couvrir les frais et honoraires, les frais de recherche, de services de secrétariat, de réunions, de visites officielles, de voyage, de transport local et aérien, et l'impression et la distribution de documents de travail analytiques ayant servi d'intrants au processus du CCA.

B-27. Sur la base de ce CCA, le représentant/directeur de pays de l'UNFPA approuve un budget conformément au pouvoir d'approbation décentralisé. Les frais sont d'habitude à la charge du projet de coordination et d'assistance de programme (PCA) du document de programme pays (voir chapitre C). Si une analyse approfondie est requise, elle serait normalement à la charge d'un projet en cours.

## 9. ANALYSE DES QUESTIONS DE POPULATION ET DE LA SANTE DE LA REPRODUCTION DANS LES PAYS EN SITUATION PARTICULIERE ET PROGRAMMES MULTINATIONAUX

### Pays en situation particulière

B-28. Dans les pays en transition, pays en crise ou dans des situations particulières où le CCA/UNDAF ne peut pas être effectué, il y aurait toujours un besoin d'analyse en matière de population et de la santé de la reproduction comme base permettant d'apporter le soutien de l'UNFPA. Dans ces cas, une attention particulière devrait être accordée à la faisabilité de l'opération et à la disponibilité d'analyses appropriées récentes effectuées par un membre du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) ou d'autres partenaires internationaux qui pourraient éclairer sur des questions qu'une analyse de population et de la santé de la reproduction aurait couvertes.

B-29. Les décisions concernant la portée de l'analyse des questions de population et de la santé de la reproduction et la durée du programme d'assistance seraient prises par le biais de consultations entre le Gouvernement, la division géographique et le bureau pays concerné.

### Programmes multinationaux

B-30. L'assistance de l'UNFPA dans les Caraïbes anglophones et le Pacifique est programmée et approuvée en tant que programmes sous-régionaux. Le cadre et le processus de développement de programmes multinationaux d'assistance sont essentiellement les mêmes que ceux des programmes par pays.

# UNFPA

## Manuel des Politiques et Procédures: Programme

### Programme de Pays: Analyse

---

B-31. Dans la mesure du possible, les programmes d'assistance de l'UNFPA pour les Caraïbes et le Pacifique devraient être harmonisés avec ceux des partenaires de l'UNDG de la localité du bureau de l'UNFPA qui couvre les sous-régions. Les considérations spéciales ci-après s'appliquent :

- L'analyse des questions en matière de population et de santé de la reproduction et d'autres documents identifieraient les principales questions de population communes à un certain nombre de pays de la sous-région ; et
- L'UNFPA participerait aux activités de l'UNDAF et du CCA qui se déroulent dans la localité du bureau de l'UNFPA qui couvre la sous-région et les autres pays clés, dans la mesure où le temps et les ressources le permettent ; et
- Chaque composante de pays devrait disposer d'un cadre de résultats et de ressources afin de faciliter le suivi et l'évaluation de programme.

La participation d'homologues aurait un caractère sous-régional et multilatéral, qui implique les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les institutions intergouvernementales sous-régionales, les représentants de la jeunesse au niveau sous-régional et d'autres partenaires ayant un intérêt ou une aptitude à contribuer efficacement à l'exécution de programme.